

AVIS MODIFICATIF D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation de l'aménagement de la déviation Sud-Ouest d'ÉVREUX
section Cambolle- Les Fayaux

Le préfet de l'Eure fait savoir que l'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/21/018 du 08 mars 2021, modifie l'arrêté DCAT/SJIPE/MEA/21/008 du 18 février 2021 relatif au projet de réalisation de la dernière section de la déviation Sud-Ouest d'Évreux « Cambolle – Les Fayaux ».

Le 3ème paragraphe de l'article 2 de l'arrêté DCAT/SJIPE/MEA/21/008 du 18 février 2021 est modifié comme suit :

Le dossier dématérialisé sera disponible, durant toute la durée de l'enquête, soit du 16 mars 2021 à 9h au 19 avril 2021 à 17h :

- sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/deviation-sud-ouest-evreux>

- sur le site de la préfecture de l'Eure :

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Deviation-Evreux>

Il peut également être consulté en versions papier ou dématérialisé, à la préfecture de l'Eure, au service juridique interministériel et des procédures environnementales, mission environnement et aménagement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Les dispositions des autres articles demeurent inchangées.

Évreux, le 8 MARS 2021

Le préfet,


Jérôme FILIPPINI